

Réunion publique du Conseil Municipal **Mercredi 20 juin 2018 à 20H30**

Présents : Messieurs Moïse Goureau , Jean-Louis Martineau, Albert Poidevin, Aurélien Loizeau , Xavier Rousseau , François Dornier; Mesdames : Elisabeth Isquerdo , Aurélie Egle , Séverine Cordier , Vanessa Vastz
Excusé(e)s : Isabelle Bourel (pouvoir à Elisabeth Isquerdo) , Alain Crozet (pouvoir à Jean Louis Martineau)
Absents : Florent Marceau , Gilles Bonneau
Secrétaire de séance : Vanessa Vastz

Le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 11 avril 2018 est adopté à l'unanimité des présents.

2018-21 : Modification des statuts de la Communauté de Communes Yonne Nord **2018-21-01 : Modification des statuts de la CCYN , SPANC**

Monsieur le Maire présente :

- Vu la loi NOTRE,
- Vu la délibération de la CCYN du 1^{er} décembre 2016,

La Communauté de Communes Yonne Nord doit transférer la compétence Service Public d'Assainissement Non Collectif du bloc des compétences optionnelles au bloc des compétences facultatives. Dans le cas contraire, la Communauté de Communes devrait s'occuper du Service Public d'Assainissement Non Collectif mais aussi de l'assainissement collectif.

C'est pour cette raison que la Communauté de Communes Yonne Nord a délibéré en décembre 2016.

Les communes doivent se prononcer sur cette modification des statuts de l'EPCI.

Ce changement est soumis à l'approbation des Conseils Municipaux conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts et du code général des collectivités territoriales, à la majorité qualifiée.

Il est proposé la modification des statuts de la Communauté de Communes Yonne Nord en ce qui concerne la compétence « création et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif », il convient de préciser comme suit :

- Compétence optionnelle jusqu'au 31/12/2017,
- Compétence facultative du 1/01/2018 au 31/12/2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de La Chapelle sur Oreuse, donne son accord pour la modification des statuts de la Communauté de Communes Yonne Nord.

2018-21-02 : Communauté de Communes Yonne Nord – Police du Maire

En réponse au courrier de Mr Percheminier, Président de la CCYN, relatif au transfert des pouvoirs de police spéciale des Maires aux Présidents d'EPCI à fiscalité propre, le conseil municipal, après en avoir délibéré, souhaite garder la police spéciale dans les domaines suivants :

- Assainissement,
- Circulation et stationnement,
- Délivrance des autorisations de stationnements sur la voie publique aux exploitants de taxis.

2018-22 : Contrat de cession de licence de logiciels des gammes Horizon on-line – JVS Mairistem

Monsieur Goureau informe le conseil municipal que le présent contrat porte sur :

- La cession et la mise en place des licences de la logithèque Horizon Villages on-line,
- L'accompagnement des utilisateurs à l'usage des logiciels,
- L'assistance téléphonique.

Détail du coût annuel :

Investissement (logiciels) article comptable 2051 : 2 236,80 euros H.T.

Fonctionnement (prestations) article comptable 6156 : 559,20 euros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DONNE son accord et ACCEPTE le nouveau contrat d'une durée de 3 ans et qui prend effet au 1^{er} septembre 2018.

2018-23 : Participation financière de la commune à la protection sociale des agents communaux – option maintien de salaire MNT

Le maire informe le conseil municipal de l'avis favorable émis par le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en date du 5 avril 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, CONFIRME sa décision de fixer à la somme de 10 euros mensuel et par agent, le montant de la participation financière communale à la protection sociale des agents pour l'option maintien de salaire MNT.

Cette décision prend effet au 1^{er} juillet 2018.

2018-24 : Redevance d'occupation du domaine public

2018-24-01 : ENEDIS - Redevance d'occupation du domaine public par les lignes électriques Basse Tension pour l'année 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la redevance maximale d'occupation du domaine par les lignes électriques applicable aux communes dont la population est inférieure à 2000 habitants est en 2018 de **202,79 euros arrondi à 203 euros**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de facturer la somme de **203 euros** à ENEDIS Yonne pour l'occupation du domaine public par les lignes électriques Basse Tension.

2018-24-02 : ORANGE - Redevance annuelle d'occupation du domaine public et taxes pylônes pour l'année 2018

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les données nécessaires au calcul de la redevance due par France Télécom pour l'occupation du domaine public au 1^{er} janvier 2018 :

- Ouvrage aérien :	6,223 km d'artère x 52,38 euros	= 325,96 euros
- Ouvrage en souterrain :	10,257 km d'artère x 39,28 euros	= 402,89 euros
- Installation au sol :	0,5 m2 x 26,19 euros	= 13,10 euros
	Total	741,95 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de facturer la somme de **741,95 euros** à ORANGE pour l'occupation du domaine public pour l'année 2018,
- CHARGE le Maire de signifier la présente décision à Madame le Receveur Percepteur de Pont sur Yonne.

2018-25 : Conventions avec la DGFIP

2018-25-01 : Convention d'adhésion au service de paiement en ligne avec la DGFIP

Commune

Afin de faciliter les démarches des administrés pour le paiement des factures de cantine et de garderie scolaire, Monsieur Jean-Louis Martineau, Maire-Adjoint chargé des finances communales, propose au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer une convention d'adhésion au service de paiement en ligne avec la Directions Générale des Finances Publiques.

Le paiement en ligne par carte bancaire sera accessible 24h/24 et 7Jours/7 depuis n'importe quel ordinateur, soit à partir du site internet de la collectivité, soit à partir du site TIPI de la DGFIP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne avec la DGFIP.

2018-25-02 : Convention d'adhésion au service de paiement en ligne avec la DGFIP/ EAU

Afin de faciliter les démarches des administrés pour le paiement des factures d'eau et d'assainissement, Monsieur Jean-Louis Martineau, Maire-Adjoint chargé des finances communales, propose au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer une convention d'adhésion au service de paiement en ligne avec la Directions Générale des Finances Publiques.

Le paiement en ligne par carte bancaire sera accessible 24h/24 et 7Jours/7 depuis n'importe quel ordinateur, soit à partir du site internet de la collectivité, soit à partir du site TIPI de la DGFIP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne avec la DGFIP.

2018-26 : Achat de panneaux de signalisation

Monsieur le Maire présente deux devis pour la fourniture de 2 panneaux « Passage pour piétons » et de 2 panneaux « 6 passages ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord et accepte le devis de la société Signaux Girod d'un montant H.T. de 289,42 € et T.T.C. de 347,30 euros.

Cette dépense d'investissement sera imputée à l'article 2188 du budget communal

2018-27 : Contrat de location d'un fax-scanner-imprimante pour le secrétariat de mairie

Monsieur le Maire présente la proposition financière de Yonne Copie pour le remplacement de l'appareil multifonction du secrétariat qui ne fonctionne plus depuis plusieurs semaines.

Celui-ci datait de plus de 10 ans.

Le conseil municipal étudie la proposition de Yonne Copie qui prévoit :

- Une location sur 5 ans d'un appareil multifonction KYOCERA (fax-scanner-imprimante) pour la somme de 35 euros H.T./mois
- Un forfait maintenance incluant le contrat premium et 1000 copies/impressions noir : 19,50 € H.T./mois

De plus, le contrat inclut :

- La fourniture des pièces et des consommables,
- La fourniture de l'ensemble des toners noir,
- Le déplacement et la main d'œuvre des techniciens sous 8 heures,
- Le remplacement préventif et correctif de toutes les pièces détachées,
- Le prêt d'un matériel sous 45h en cas d'immobilisation prolongée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord et accepte la proposition financière de la société Yonne Copie d'un montant H.T. de 54,50 €

La Société Yonne copie confie à la société Hexapage Finance, le soin de recouvrer le montant des loyers trimestriels .

2018-28 : Tarifs de la garderie scolaire – année scolaire 2018/2019

Le conseil municipal, suite à la suppression des NAP à compter de la prochaine rentrée scolaire :

- DECIDE de revoir la grille tarifaire de la garderie scolaire à appliquer à compter du 1^{er} septembre 2018 (année scolaire 2018/2019) comme suit :

Garderie du matin (7h30/8h45)	Pour 1 enfant	2,00 euros
Garderie du soir (16h30/18h30)	Pour 1 enfant	2,50 euros

- PRECISE que les tarifs de la cantine scolaire restent inchangés,

CHARGE le Maire de signifier la présente décision à Mme le Receveur Municipal

2018-29 : Bail de location de chasse entre la commune et la société de Chasse de La Chapelle / O

Le Maire donne lecture du bail de location de chasse à signer avec la société de Chasse de La Chapelle sur Oreuse, représentée par Mr Maurice Vastz, son président.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE** le Maire à signer le bail de location de chasse entre la commune et la société de Chasse de La Chapelle sur Oreuse.

2018-30 : Achat d'un micro à main sans fil

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire l'acquisition d'un micro à main sans fil pour la petite sono de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord et accepte la proposition de l'association A.M.A qui propose la fourniture d'un micro à main sans fil d'un montant H.T. de 289,42 € et T.T.C. de 347,30 euros.

Cette dépense d'investissement sera imputée à l'article 2188 du budget communal.

2018-31 : Recherche des fuites AEP ; 2^{ème} tranche

Dans le cadre du plan d'éradication des fuites d'eau de l'AEP - programme pluriannuel 2016-2017-2018 (délibérations du 30.11.2016 et du 15.2.2017), le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** d'installer un débitmètre électromagnétique à la sortie du château d'eau de Hollard et **ACCEPTE** le devis de l'entreprise CIVB pour la fourniture d'un débitmètre électromagnétique de marque Krohne (1.332,00 euros H.T.)

Coût global de l'achat (avec pièces, frais d'installation et de déplacement) **1.648,28 euros H.T**

Le conseil municipal **ACCEPTE** également la proposition de CIVB pour le remplacement du clapet vanne sur l'ancienne pompe, pour un montant total de **612,00 euros H.T.**

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer les devis,
- **CHARGE** le Maire de solliciter une aide financière à de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 40% du montant H.T.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont prévus au budget 2018 du service de l'eau et de l'assainissement en investissement.

2018-32 : Recrutement d'un Adjoint Technique sur un poste occasionnel

Compte tenu des besoins au sein du service technique communal, le conseil municipal décide de créer un poste d'Adjoint Technique occasionnel (à temps complet) à compter du 1^{er} août 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **CHARGE** le Maire d'entamer toutes les formalités administratives nécessaires auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin de créer un poste occasionnel d'adjoint technique, suivant les besoins de la commune, dans le domaine des espaces verts, de l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie communale, la surveillance et l'entretien des stations d'épuration.

Afin de palier les absences de l'employé en CDD jusqu'à fin juillet, la commune fera appel aux services de l'AICPYS de Pont sur Yonne et des devis seront demandés pour faire faire l'entretien des espaces verts par une entreprise extérieure.

2018-33 : Compte rendu du comité consultatif Batiments communaux

-l'appartement libre au-dessus de l'école sera rénové (VMC, évacuations salle de bain et peintures) avant de le relouer. Des devis seront demandés dès maintenant.

-la gouttière de la mairie (côté cour école) sera réparée.

-les 9 paires de volets bois de la gare seront changés. Un devis pour l'ensemble en bois exotique sera comparé avec le même travail pour des volets en PVC ou en Alu.

-l'employé communal a proposé de changer la douche de l'appartement de Mme Christelle Longuet à la gare. Il a présenté un devis pour l'achat du matériel nécessaire. Le conseil après en avoir délibéré accepte le principe du changement de cette douche trop petite pour une famille de 4 adultes. Considérant les disponibilités actuelles de l'employé pendant ses heures de travail pour la commune, le Conseil souhaite demander un devis à une entreprise .

2018-34 : Festivités des 13 et 14 juillet 2018

13 juillet : repas champêtre et bal par le comité des fêtes ; retraite aux flambeaux et feu d'artifice par la commune.

14 juillet : kermesse avec jeu pour tous et buvette. Une réunion du comité consultatif sport et loisirs est prévue, à cet effet, le mardi 26 juin à 20 heures pour l'organisation et les achats de lots.

2018-35 : Bilan des travaux en cours

2018-35-01 : Marquages au sol ; l'ensemble des marquages au sol dans le bourg et à Hollard ont été réalisés par l'entreprise Proximark (2 stops , 6 passages pour piétons , 5 cédez le passage, une ligne continue devant la salle des fêtes et 2 haricots dans carrefour sur CV N°3).

2018-35-02 : Chemin entre Pont du tacot et passerelle de l'école

Ce nouveau chemin permet le franchissement de la zone de loisirs aux piétons et 2 roues. Un devis sera demandé pour préparer la terre des bas côté et y semer du gazon . M. Loizeau nous communiquera des références d'entreprises espace vert.

2018-35-03 : Béton désactivé

5 bornes ont été retirées de la Grande Rue pour faciliter le stationnement. Les emplacements (10 en comptant ceux les bornes déjà enlevées) ont été rebétonnés avec le même béton désactivé que celui des trottoirs. Le trottoir, le long de chez M.Morel a été également bétonné afin d'élargir la chaussée en face de l'arrêt des cars.

2018-35-04 : Borne de recharge des véhicules électriques

Restent les travaux de branchement au réseau et le trottoir à rebétonner en désactivé.

2018-36 : Informations diverses :

2018-36-01 :Le compte-rendu de l'assemblée générale de la CCYN du 15 mars 2018 n'offre aucune remarque de la part du conseil municipal.

2018-36-02 : Monsieur le Maire est intervenu auprès des services compétents pour améliorer les liaisons internet à Hollard. Les travaux entrepris actuellement sur Perceneige devraient permettre une couverture correcte dès le mois de septembre 2018.

2018-36-03 : Lettres de remerciements à la commune.

L'équipe enseignante pour l'aide apportée par la commune lors de la fête de fin d'année.

La directrice des services de la CCYN suite à son départ de la collectivité

Mesdames Marie Line Bertau et Elisabeth Isquierdo pour les gerbes de fleurs offertes par la municipalité lors du deuil qui a touché leur famille.

2018-36-04 : Monsieur Poidevin informe le conseil de la possibilité d'inscrire la commune au fond du patrimoine national.

2018-36-05: Madame Vanessa Vastz signale le grand nombre de micro-coupures électriques au hameau de Hollard. Une lettre sera envoyée au service compétent afin que ces nuisances disparaissent.

2018-36-06 : Monsieur Martineau fait le compte-rendu de la réunion de Serbonnes sur les compteurs Linky qui seront installés en 2020-2021 sur notre territoire.

Séance levée à 22 Heures 30 Le Maire Moïse Goureau